

*Accords de Bretton Woods—Loi*

J'ai eu peine à en croire mes oreilles. Je constate la présence du ministre de l'Agriculture (M. Wise), du ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur (M. Jelinek), du ministre d'État aux Forêts (M. Merrithew) et de plusieurs de leurs collègues. A moins de déclarations contraires de leur part, je dois en conclure que le député de LaSalle a bien exprimé leur opinion en disant qu'en ce qui concerne les droits de la personne ils ne veulent rien entendre et préfèrent maintenir le *statu quo*.

Le député a ensuite lu une belle déclaration, sans doute rédigée par un bureaucrate, disant que nous devons examiner la façon dont le Canada se comporte au sujet des droits de la personne et dont nous avons veillé à ce que notre participation à l'aide au développement favorise une plus grande égalité, une utilisation plus égalitaire de l'aide apportée, et ainsi de suite. Chacun sait que les pauvres se sont appauvris et les riches enrichis dans pratiquement tous les pays que nous sommes censés aider, y compris au Canada.

Les observations du député me laissent fort sceptique. Je ne crois pas qu'il pensait vraiment ce qu'il disait; il s'est tout simplement contenté d'exprimer les idées sorties de la plume d'un quelconque bureaucrate.

Je tiens à dire quelques mots au sujet de certains aspects de cette motion. Nous demandons au gouvernement de l'accepter parce qu'elle vise trois objectifs. Elle demande au Canada de ne pas perdre de vue le problème des droits de la personne lorsqu'il prête de l'argent par l'entremise du groupe de la Banque mondiale. Le pourrais vous citer une liste interminable de pays qui ont obtenu de l'aide de la Banque mondiale et dans lesquels les droits de la personne ne sont absolument pas respectés.

Je pense à des pays comme le Chili. Lorsque le gouvernement élu d'Allende était au pouvoir au Chili, les États-Unis ont déclaré qu'il fallait cesser d'aider ce pays par l'entremise du FMI et de la Banque mondiale. Dès que ce gouvernement a été remplacé par celui du général Pinochet, qu'une dictature militaire totalitaire a été imposée aux citoyens et que les droits de la personne ont été relégués aux oubliettes, les États-Unis sont venus nous dire qu'il était temps que le FMI et la Banque mondiale appuient le Chili.

Je pourrais également citer le cas du Viêt-nam. Lorsque le Viêt-nam était en guerre et que les Américains participaient au conflit, les États-Unis étaient d'accord pour que le FMI et la Banque mondiale apportent leur aide. Dès qu'ils se sont retirés, ils ont fait des pressions pour faire cesser toute aide au Viêt-nam du Sud.

En 1982, le département du Trésor des États-Unis a dressé la liste de 80 problèmes de développement au sujet desquels les États-Unis avaient cherché à influencer la politique de la Banque mondiale. Ce renseignement provient du département du Trésor. Les États-Unis ont déclaré leur intention de se montrer dur dans les décisions de ce groupe. C'est ainsi que l'aide au développement a été de plus en plus orientée vers des pays connus pour violer les droits de la personne.

Dans cette motion, nous demandons simplement que le Canada tienne compte de ce fait et se serve de son influence auprès de ces groupes financiers internationaux pour dénoncer certaines des tactiques utilisées par les États-Unis et qu'il appuie les propositions tendant à faire reconnaître la violation des droits de la personne dans différents pays.

La motion aborde également une autre notion. Les prêts accordés à divers pays par la Banque mondiale et le FMI doivent servir à aider ceux qui ont vraiment besoin d'aide. Nous savons tous qu'une bonne partie de cette aide sert simplement à maintenir le *statu quo*. Autrement dit, le pouvoir demeure aux mains d'une poignée d'individus. Je constate la présence du ministre de l'Agriculture. Il sait parfaitement que ces pays éprouvent des difficultés notamment parce qu'ils continuent à pratiquer la monoculture et que les gens meurent de faim faute de posséder des terres sur lesquelles ils pourraient cultiver les récoltes vivrières. Le système les incite à continuer à cultiver des plantations de bananes ou de cocotiers pour servir les intérêts d'une poignée de gens et permettre au gouvernement d'obtenir des devises étrangères. Il faut un certain équilibre. Un grand nombre de nos programmes d'aide ne font que perpétuer un type d'économie traditionnelle, de *statu quo* qui ne contribue guère, voire pas du tout, à aider les pauvres de divers pays.

La troisième partie de notre motion demande que le Canada prenne des mesures pour protéger le caractère multilatéral des activités de prêt de la Banque mondiale. Plutôt que de lier une grande partie de l'aide à des accords bilatéraux, il vaut mieux utiliser le régime multilatéral. Quiconque apprécie et appuie la notion d'aide économique aux pays en développement ou moins développés reconnaît forcément qu'il est préférable de recourir à une approche multilatérale pour aider ces pays que de lier l'aide à des accords bilatéraux. Notre motion demande que le Canada essaie d'influer partout où ce sera possible en faveur d'une approche multilatérale. Je n'ai pas lu un seul article ou un seul livre qui dise qu'il est préférable de recourir à l'aide bilatérale, bien au contraire. Nous ne faisons donc ici que reprendre un lieu commun.

Nous demandons au gouvernement de faire attention aux violations des droits humains perpétrées dans des pays auxquels le groupe de la Banque mondiale et le FMI accordent une grande partie de leur aide. Nous demandons que le Canada veille à ce que le soutien, le développement de l'infrastructure économique et l'aide aux exportations des pays en développement bénéficient aux peuples qui en ont besoin et non pas simplement à l'aristocratie en place ou, si vous préférez, que cette aide ne soit pas appropriée par une dictature fantoche et corrompue à son unique et exclusif profit. Le Canada devrait faire plus d'efforts pour encourager le développement de l'aide multilatérale.

Je ne vois vraiment pas qui pourrait voter contre cette motion. J'espère qu'avant le vote, nous aurons l'occasion d'entendre un des députés du parti du gouvernement nous expliquer quelles objections peuvent bien susciter ces trois propositions.

**M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles):** Monsieur le Président, je voudrais faire quelques remarques sur la motion n° 2, surtout sur la deuxième partie de cette motion où nous demandons en toute modestie que le gouvernement donne plus de détails sur les activités du groupe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international dans ses rapports annuels. Nous précisons quatre domaines où la Chambre des communes et les Canadiens en général sont en droit, d'après nous, d'obtenir du gouvernement des informations sur la façon dont nous avons participé à ces organismes.